



MAIRIE  
D'ÉPOUVILLE  
76133  
Tél : 02.35.30.07.40  
Fax : 02.35.20.84.80

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

**Séance du 31 mai 2022 à 19 h 00**  
**Salle des conseils de la Mairie**

**Présents :**

Mme ANQUETIL Marie, Mme BARSKE Anne, Mme BASSET Béatrice, M. BREANT Dominique, Mme CONAN Valérie, Mme DELAHAIS Françoise, M. DELAHAIS Julien, Mme DOMAIN Christine, M. GODEFROY Laurent, M. JEHENNE Lilian, Mme LEBORGNE Agnès, M. LEBOUIS Samuel, Mme LEMATTRE Marie, M. LEROUX Guillaume, M. LESUEUR Franck, Mme RENAUD Sophie, M. TESTAERT Éric, M. THOMAS Hubert

**Procuration(s) :**

Mme ROBERT Virginie donne pouvoir à M. DELAHAIS Julien, Mme GRUEL Déborah donne pouvoir à Mme DELAHAIS Françoise

**Absent(s) :**

Mme CADINOT Karine, M. PICHARD Maxence

**Excusé(s) :**

Mme GRUEL Déborah, Mme ROBERT Virginie

**Secrétaire de séance :** M. JEHENNE Lilian

**Président de séance :** Mme DOMAIN Christine

### **1 - EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE - IMPASSE DES PATURAGES- PA HANIN-FLEURET**

En référence à l'autorisation d'urbanisme du permis d'aménager 07623121C0001 datant du 21 septembre 2021, 3 maisons individuelles se verront être prochainement construites.

Enedis a instruit cette demande sur une hypothèse d'une puissance de raccordement électrique de 12Kva en basse tension. Enedis informe la commune qu'une extension électrique d'une longueur de 98 mètres en dehors du terrain d'assiette de l'opération est nécessaire à la réalisation de l'opération. Une prise en charge financière d'un montant de 11 233.55 € TTC est demandé à la commune conformément à l'article L.332-15 du code l'urbanisme.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **2 - PHOTOVOLTAÏQUE - ECOLE BOULARD - SDE 76 - ETUDE-MISE EN OEUVRE**

Il a été autorisé par le conseil municipal, l'étude en vue d'une prochaine mise en œuvre d'une centrale solaire photovoltaïque sur « école Joseph Boulard » réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du SDE76 et nécessitant la mise à disposition de la toiture du bâtiment communal

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **3 - DENOMINATION DE VOIES**

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De dénommer :

**Impasse des Jardins de Germaine**, nouvelle impasse desservant le nouveau lotissement "les jardins de Germaine" à la perpendiculaire de la rue du Gray face au n°6.

**Impasse des Pâturages**, nouvelle impasse au bout du chemin rural n°7 desservant 3 lots à construire

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **4 - RESTAURATION SCOLAIRE ET CENTRE D'ANIMATION INTERCOMMUNAL - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Dans le cadre du renouvellement du marché de la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et le centre d'animations intercommunal à partir du 1er septembre 2022. Un appel d'offres a été lancé pour une année et pouvant être reconduit par tacite reconduction pendant trois ans.

Avec un total de 90.38 points la société LA NORMANDE SAS a été retenue.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **5 - VENTE DE LIVRES - BIBLIOTHEQUE**

**BIBLIOTHEQUE - VENTE DE LIVRES**

Dans le cadre d'un projet de renouvellement des livres de la bibliothèque et donnant aussi un coup de projecteur sur le service bibliothèque proposé par la commune, il sera proposé

une vente de livres dits "désherbés".

Avec une possibilité de report, celle-ci est programmée le 25 juin prochain sur la place du marché.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **6 - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL**

Il a été proposé au conseil municipal de réviser les plafonds annuels du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ainsi que pour la CIA (complément d'investissement Annuel).

Après lecture, la proposition a été retenue par le conseil municipal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **7 - CIMETIERE -CONCESSIONS - DUREE ET TARIFS**

Après délibération, le conseil municipal a adopté la proposition de passer la durée des services publics (concessions-cimetiere) à 30 ans sans modifier la tarification.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **8 - TARIFS - CENTRE DE LOISIRS - PERISCOLAIRE - RESTAURATION SCOLAIRE - FRAIS DE SCOLARITE**

Modification de la durée de tarification concernant la garderie périscolaire, soit un cout de 0.65 € par quart d'heure.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer au 1<sup>er</sup> septembre 2022 ces tarifications qui annuleront et remplaceront les précédentes. Elles seront applicables jusqu'à nouvelle décision du conseil municipal.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 5)

## **9 - MUTUALISATION INFORMATIQUE ET TELEPHONIE - COMMUNAUTE URBAINE - CONVENTION - SIGNATURE - AUTORISATION**

La communauté urbaine dans le cadre du schéma de mutualisation pris par ses anciennes collectivités fusionnées, a choisi de mutualiser un certain nombre de ces services par le biais de services communs avec les communes membres.

La commune a souhaité intégrer ce service commun en matière d'informatique et de téléphonie avec la communauté urbaine.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **10 - CONVENTION - PLATEFORME MPE 76**

Le département de la seine maritime, la métropole de Rouen-Normandie, la ville de Rouen, la communauté urbaine Le Havre Seine Metropole et la Ville du Havre ont créé une plateforme unique de dématérialisation des marchés publics, sous la forme contractuelle d'un groupement de commande.

Considérant les besoins de la mairie et la mise a disposition gratuite de cette plateforme, il est proposé d'autoriser madame le maire a signer la convention de mise à disposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **11 - ADHESION AU SDE 76 DE LA COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE DEMANDE D'ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE**

Le projet d'adhésion de la commune d'Arques-la-Bataille au SDE76 est présenté au Conseil Municipal. Il est proposé d'accepter l'adhésion de la commune d'Arques-la-Bataille au SDE76

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **12 - ADHESION AU SDE 76 DE LA COMMUNE DE GRUCHET-LE-VALASSE**

Le projet d'adhésion de la commune de Gruchet-le-Valasse au SDE76 est présenté au Conseil Municipal. Il est proposé d'accepter l'adhésion de la commune de Gruchet-le-Valasse au SDE76

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **13 - ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE EU**

Le projet d'adhésion de la commune de EU au SDE76 est présenté au Conseil Municipal. Il est proposé d'accepter l'adhésion de la commune de EU au SDE76

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **14 - REGULARISATION FONCIERE - MAGASIN CARREFOUR**

Dans le cadre de la régularisation de l'assiette foncière du magasin Carrefour, le groupe carrefour property se doit d'acquérir l'emprise de son magasin (323 m2) sur la parcelle B1520 appartenant à la commune.

Le conseil municipal autorise madame le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la cession de l'emprise parcellaire et ainsi utiles à la régularisation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à EPOUVILLE  
Le Maire,

